

Présentation de la formation

FORMATION PRATIQUE DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS



CONSILIUM



CONTACT
cse@cabinet-consilium.com

Programme mis à jour le 8 novembre 2023

LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION :

- Comprendre la situation et le fonctionnement de l'entreprise selon sa forme juridique ;
- Maîtriser les obligations comptables du CSE ;
- Maîtriser l'analyse comptable et financière pour analyser la situation de l'entreprise ;
- Maîtriser et connaître les conséquences liées à l'attribution de la personnalité juridique au CSE ;
- Connaître les droits des membres du CSE et savoir faire valoir ces droits ;
- Maîtriser les attributions du CSE et les moyens d'action de ces membres pour exercer ces attributions ;
- Maîtriser les règles relatives au fonctionnement du CSE ;
- Connaître et savoir utiliser les ressources internes et externes mises à la disposition du CSE ;
- Connaître les obligations de l'employeur envers le CSE et ses membres pour faire valoir l'application de la législation sociale en la matière ;
- Connaître les conséquences du statut protecteur et savoir faire valoir les droits liés à ce statut ;
- Savoir communiquer et partager les informations avec les salariés ;
- Savoir communiquer avec la direction, construire une stratégie et défendre des propositions, tout en préservant un dialogue social stable.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Membres élus ou futurs membres CE/CSE

PRÉREQUIS NÉCESSAIRES :

Aucun prérequis nécessaire

DURÉE DE LA FORMATION :

5 jours

TARIFS DE LA FORMATION :

intra :
Sur devis

inter :
Sur devis

Programme de la formation

DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS



1^{re} PARTIE : ÉCONOMIQUE & COMPTABLE

I. LES FORMES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

1. *Création et caractéristiques des différentes sociétés*
2. *Organes de décision et de contrôle des différentes sociétés*
3. *Statut social et gestion de la paie des dirigeants dans les différentes sociétés*
4. *Les droits et obligations des associés dans les différentes sociétés*
5. *Fiscalité des bénéficiaires, rémunérations et dividendes des différentes sociétés*
6. *Gestion administrative et comptable*

II. LES OBLIGATIONS COMPTABLES POUR LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

1. *Les obligations générales du CSE :*
 - Établir une comptabilité ;
 - Faire approuver les comptes ;
 - Faire certifier les comptes par un commissaire aux comptes ;
 - Établir un rapport d'activité et de gestion ;
 - Publier les comptes.
2. *Etablissement des comptes annuels*
3. *Arrêté et approbation des comptes*
4. *Le rapport d'activité et de gestion*
5. *Certification et consolidation des comptes*
6. *Publication des comptes*

III. MÉCANISMES DE BASE DE LA COMPTABILITÉ : ANALYSE COMPTABLE DE L'ENTREPRISE

1. *Le bilan : actif et passif*
2. *Le compte de résultat :*
 - Résultat d'exploitation ;
 - Résultat financier ;
 - Résultat exceptionnel ;
 - Résultat net comptable.
3. *Analyse des soldes intermédiaires de gestion :*
 - Marge commerciale et/ou marge de production ;
 - Valeur ajoutée ;
 - Excédent brut d'exploitation ;
 - Résultat d'exploitation ;
 - Résultat courant avant impôt ;
 - Résultat exceptionnel ;
 - Résultat net.

IV. ANALYSE FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE : NOTIONS DE BASE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE :

1. *Analyse financière au travers du compte de résultat :*
 - Capacité d'auto-financement ;
 - Calcul et interprétation du calcul ;
 - Analyse des différents ratios (valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, marge commerciale).
2. *Analyse financière au travers du bilan :*
 - Bilan fonctionnel ;
 - Cycle d'exploitation ;
 - Cycle d'investissement ;
 - Cycle de financement ;
 - Définition et analyse du besoin en fond de roulement (calcul, ratios, maîtrise du besoin en fond de roulement) ;
 - Notion de fond de roulement.



Programme de la formation

DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS



CONSILIUM

2^{de} PARTIE : JURIDIQUE & SOCIALE

I. CHAMP D'APPLICATION DE LA MISE EN PLACE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

1. Les seuils d'effectifs
2. Mise en place d'un CSE à attributions étendues
3. Passage d'un CSE à attributions étendues à un CSE à attributions réduites

- Fonctionnement
 - Attributions
 - La compétence du CSE
 - Droits et attributions plus ponctuels maintenus ou supprimés
4. *Suppression du CSE : Effectif passant en deçà de 11 salariés*
 5. *Mise en place de représentants de proximité*
 6. *Périmètre de mise en place*
 - Au niveau de l'entreprise :
 - Au niveau des établissements
 - Au niveau de l'Unité Economique et Sociale (UES)
 - Au niveau des établissements de l'UES
 - Au niveau interentreprises

7. *Organisation des élections professionnelles*

II. PERSONNALITÉ CIVILE DU CSE ET CONSÉQUENCES

1. *Possession et gestion d'un patrimoine*
2. *Possibilité d'agir en justice*
3. *Possibilité de contracter*
4. *Possibilité de désigner un mandataire*
5. *Responsabilités du comité*
 - Responsabilité contractuelle
 - Responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle
 - Responsabilité des membres du comité
 - Assurance du comité
 - Responsabilité pénale

III. COMPOSITION DU CSE

1. *Présidence du CSE*
2. *Délégation du personnel*
3. *Représentant syndical*

IV. STATUT DES MEMBRES DU CSE

1. *Durée du mandat : durée initiale et renouvellement*
2. *Crédit d'heures : bénéficiaires, durée, conditions d'utilisation et paiement*
 - Annualisation et mutualisation des heures de délégation
 - Crédit d'heures pour les salariés en forfait jours
 - Paiement du crédit d'heures et contestation de l'utilisation des heures de délégation
3. *Liberté de circulation et de déplacement*
4. *Formations : droit continu à formation, formations obligatoires*
 - Prise en charge
 - Formation tous les 4 ans
 - Formation spécifique pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail
 - Formation économique des primo-élus
5. *Obligation de secret et de discrétion*



Programme de la formation

DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS



V. FONCTIONNEMENT

1. Organisation interne

- Secrétaire et trésorier
- Règlement intérieur du CSE
- Local du CSE
- Matériel
- Affichage
- Réunions d'information du personnel
- Personnel du CSE

2. Les commissions du CSE

- Commission santé, sécurité et conditions de travail : conditions et modalités de mise en place, modalités de fonctionnement et attributions
- Autres commissions

3. Réunions avec l'employeur

- Périodicité minimale
- Place prépondérante des réunions santé et sécurité
- Ordre du jour des réunions : établissement, règlement des conflits et sanctions
- Convocation des membres du CSE
- Déroulement des réunions : personnes présentes, discussions, règles de vote, enregistrement et sténographie des débats
- Procès-verbal des réunions : établissement et contenu du procès-verbal, communication, adoption, diffusion et valeur probante du procès-verbal
- Rémunération et heures de délégation des réunions

VI. ATTRIBUTIONS DU CSE

1. Attributions économiques

- Attributions générales
- Modalités d'exercice des attributions générales
- Les consultations et informations récurrentes : ordre public, champ de la négociation collective et règles supplétives
- Les consultations sur les orientations stratégiques et la situation économique et financière de l'entreprise
- La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi
- Consultations récurrentes : informations à mettre à disposition du CSE
- Consultations et informations supplémentaires pour les entreprises de plus de 300 salariés
- Consultations et informations ponctuelles
- Des règles spécifiques prévues pour certains thèmes

2. Activités sociales et culturelles

VII. RESSOURCES INTERNES DU CSE

1. Subvention de fonctionnement

2. Contribution aux activités sociales et culturelles

VIII. RESSOURCES EXTERNES AU CSE

1. Recours à l'expertise

2. Inspection du travail

- Moyens d'actions
- Missions
- Pouvoir de décision

3. Organisations syndicales

- Délégué syndical
- Représentant syndical au CSE



Programme de la formation

DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS



IX. STATUT PROTECTEUR

1. *Durée et conditions de la protection*
2. *Protection spéciale et procédures particulière*
 - Modification du contrat de travail ou des conditions de travail
 - Transfert d'entreprise
 - Rupture du contrat de travail
 - Voies de recours
3. *Les conséquences du non-respect du statut protecteur*

X. LE DÉLIT D'ENTRAVE

1. *Éléments constitutifs*
 - Élément matériel
 - Élément moral
2. *Poursuites pénales*
3. *Sanctions*

XI. LA FONCTION DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AU CSE

1. *Les relations et la communication avec les salariés*
2. *Les relations avec la direction et les techniques de communication*

XII. VERS LE CONSEIL D'ENTREPRISE

1. *Définition du conseil d'entreprise*
2. *Mise en place du conseil d'entreprise*
3. *Composition du conseil d'entreprise*
4. *Attributions du conseil d'entreprise : pouvoir de négociation, pouvoir de décision*
5. *Fonctionnement du conseil d'entreprise*
6. *Moyens du conseil d'entreprise*



CONSILIUM

FORMATION ECONOMIQUE - FORMATION SSCT
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE - EXPERTISE DES CSE

07 68 92 32 06

contact@cabinet-consilium.com
www.cabinet-consilium.com